Envoyé en préfecture le 19/07/2025
Reçu en préfecture le 19/07/2025
Publié le 19/07/2025
ID : 023-200085314-20250715-D2025038-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD
D2025/038

SEANCE DU 15 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juillet,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYÈRE

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Présents : 10
Représentés : 1
Votants : 10
Abst. : 2
Exprimés : 11
Oui : 0
Non : 9

Présents :
Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,
MM. ROYERE Joël, COUCAUD Thierry, LAROCHE Michel, PETIT-COULAUD Bastien, AUMEUNIER Sébastien

Excusés : ROYERE Julie, KAPLAN Iskender, MARGOT Emmanuel, DURUDAUD Patrick, SCAFONE Dominique

Absente : LEGRAND Coline, MAINGOUTAUD Elodie

Pouvoirs : M. DURUDAUD Patrick donne pouvoir à M. ROYERE Joël

Secrétaire de séance : Mme SIMONET Laura

OBJET : Demande de subvention de l'école Martin Nadaud de Bourganeuf

Monsieur le Maire fait lecture d'un mail reçu par l'école Martin Nadaud de Bourganeuf qui sollicite une participation de la commune pour une sortie scolaire de fin d'année mais le montant souhaité n'est pas précisé.

La directrice d'école rappelle que 3 enfants de la commune sont scolarisés dans l'école.

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal décident de ne pas accorder d'aide financière à l'école de Bourganeuf.

Le Maire,
Joël ROYÈRE

La secrétaire de séance,
Laura SIMONET

Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr